



UNAN. – C.M.

UNION DES ASSOCIATIONS DE NAVIGATEURS DE CHARENTE MARITIME

Association Loi 1901- Siège social : DIGUE DU LAZARET 17000 LA ROCHELLE

La Rochelle le 6 Novembre 2020

Destinataires : Membres du CA et du bureau

Auteur : François DOUCHET

Objet : Bilan des actions de l'UNAN CM en 2020

Voici un résumé de nos actions depuis la dernière AG (Mars 2020) :

1. Confinements : Nous avons régulièrement défendu le droit à naviguer sur nos navires de plaisance auprès de l'administration (préfets, DIRM et DDTM), ce qui a permis d'obtenir de reprendre rapidement nos sorties dès le mois de Mai. Nous restons tout aussi attentifs sur ce qui se passera à l'issue de la période actuelle de re-confinement.
2. Commissions nautiques locales : celles-ci ont repris début juillet avec un agenda fourni entre les renouvellements d'autorisation de mouillages et les changements d'exploitants de concessions conchylicoles. Un point qui promet d'être plus chaud lors de la prochaine, prévue fin novembre, est l'approbation du balisage des filières de la Malconche. Nous préparons une action auprès de la DDTM pour faire décaler ce sujet jusqu'à ce que les recours soient épuisés.
3. Parc Naturel Marin : rien ne se passe et les acteurs sont singulièrement absents.
4. Comité départemental de dragage : nous avons assisté à toutes les réunions du groupe de travail et participé à la rédaction du Schéma directeur qui couvrira les 10 prochaines années, et dont la plat de résistance est le creusement de l'extension du Grand Port (La Rochelle - La Pallice). Le dépôt des produits dragués en mer est toujours la règle générale, ce qui servira de précédent pour le renouvellement des autorisations de dragage des ports de plaisance du département.
5. Pêche au thon : Un pêcheur professionnel de la Cotinière a été pris, mi-octobre, en flagrant délit de braconnage et a prétendu qu'il agissait en tant que ... plaisancier mais reconnu n'en pas connaître la réglementation. Nous agissons auprès des médias pour éviter les amalgames.
6. Malconche : le recours au Conseil d'Etat a été déposé fin juillet. Pas de décision à ce jour. Le changement de gouvernance au sein du CRC nous fait espérer une meilleure concertation sur les projets des conchyliculteurs.
7. Conflit avec l'UNAN : L'accord amiable est signé. Le changement de notre nom en UNAP CM sera donc effectué d'ici fin novembre.

8. FNPAM : Plusieurs actions ont été menées au niveau national, par nos représentants :
- a. Demande de RDV avec la nouvelle ministre de la Mer (elle est passée à La Rochelle le 12 octobre, mais n'a pas jugé bon de rencontrer les représentants des Plaisanciers),
 - b. Participation à la modification des statistiques accidents du SNOSAN pour différencier les accidents plaisance des autres activités (voile légère, planches à voile, canoë etc.).
 - c. Reprise, en juin, des réunions du Conseil Maritime de Façade en vue de mettre en œuvre les actions prévues par le Document Stratégique. Nous devrions intégrer d'ici la fin de l'année le bureau (appelé « Commission Permanente ») de cette instance.
 - d. Eoliennes en Mer entre les îles de Groix et de Belle Ile : nous participons à la consultation nationale en insistant pour que la navigation de plaisance soit toujours possible dans les champs (espacement de plus de 500 mètres, hauteur supérieure à 25 mètres).
 - e. Reprise des réunions de la Confédération du Nautisme et de la Plaisance, avec pour principal sujet la réforme du Droit de Francisation (DAFN).
 - f. Rappelons que le site de la FNPAM (<http://fnpatlantique.com/>), fourni une somme d'informations intéressantes sur les pratiques de la plaisance.